

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AF PISCINES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>62 avenue Maréchal Foch 69230 SAINT-GENIS-LAVAL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 4 8 8 4 3 3 1 4 0 0 0 1 6</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 290	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	84 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 035	
		18 013				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	10 770	1 749
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 806	50 046
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	222	222
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	12 350	12 350
	TOTAL (II)		BJ	211 281	BK	44 901
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO	2 600	2 600
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	162 235	162 235
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	22 413	22 413
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 869	14 869
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	44 114	44 114	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 531	4 531	
	TOTAL (III)	CJ	CK	250 761	250 761	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	462 043	IA	44 901	417 141
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immunobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL AF PISCINES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 928		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	62 048		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	58 935		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	222 911	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	61 402		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	25 402		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	31 800		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 412		
	Dettes fiscales et sociales	DY	36 118		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	97		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	194 231		
	Ecart de conversion passif *	TOTAL (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	417 141		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
		EG	126 449		
		EH	285		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AF PISCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

Règlement CRC n° 14-03

TABEAU DES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Postes	Méthodes d'évaluation ou de calcul
Coût d'entrée des immobilisations	Frais d'acquisition
Corporelles	☒ Charges ☐ Immobilisation
Amortissements des immobilisations corporelles	☒ Amortissement linéaire
Engagements de retraite et indemnités assimilés	☒ Information en annexe

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial	84 000			84 000
Autres immobilisations incorporelles	23 338			23 338
Total des immobilisations incorporelles	107 338			107 338
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	11 236	1 283		12 519
Installations générales agencements divers	61 761		4 474	57 287
Matériel de transport	3 000	10 118	3 000	10 118
Autres immobilisations corporelles	12 805	2 099	3 458	11 447
Total des immobilisations corporelles	88 803	13 501	10 932	91 372
Immobilisations financières	12 558	14		12 572
TOTAL GÉNÉRAL	208 699	13 515	10 932	211 281

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AF PISCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 à 5 ans	728	4 597		5 325
Total des immobilisations incorporelles		728	4 597		5 325
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.	4 ans	10 051	719		10 770
Inst. générales agenc. divers	5 à 10 ans	12 130	10 783	4 474	18 439
Matériel de transport	2 à 5 ans	3 000	3 077	3 000	3 077
Autres immobilisations corporelles	3 à 4 ans	6 829	3 919	3 458	7 290
Total des immobilisations corporelles		32 010	18 498	10 932	39 576
TOTAL GÉNÉRAL		32 738	23 095	10 932	44 901

MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS

Dépréciations	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés	3 349		3 349	
Autres Actifs				
TOTAL GÉNÉRAL	3 349		3 349	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	12 350		12 350
Créances de l'actif circulant	37 282	37 282	
Charges constatées d'avance	4 531	4 531	
TOTAL GÉNÉRAL	54 163	41 813	12 350

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL AF PISCINES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	61 402	25 421	35 981	
Fournisseurs et comptes rattachés	39 412	39 412		
Autres dettes	61 617	61 617		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	162 431	126 449	35 981	

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraites et indemnités assimilées n'est pas porté au passif du bilan et la SARL AF PISCINES n'a pas souscrit de contrat d'indemnités de fin de carrière.

Au 31 décembre 2023, le montant de ces engagements n'est pas significatif.

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat (s) de crédit-bail	13 032
Engagements assortis de sûretés réelles	34 137
Autres engagements donnés	868
Autres engagements reçus	60 000

COMMENTAIRE

Les comptes annuels ont été arrêtés le 23 avril 2024 par les dirigeants.

A F PISCINES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 Euros

Siège social : 69230 SAINT GENIS LAVAL
62, Avenue Maréchal Foch

848.843.314 R.C.S. LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MAI 2024

* * *

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'assemblée générale décide, sur la proposition de la gérance, d'affecter et de répartir de la manière suivante le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 58.934,82 euros, savoir :

- | | |
|---|-----------|
| • Au poste « Réserve Légale » | 2.950,00 |
| • Aux associés à titre dividendes | 10.000,00 |
| • Le solde au poste « Autres Réserves » | 45.984,82 |

Ainsi chaque part sociale percevra un dividende de vingt euros (20,00), lequel sera mis en paiement au plus tard le 30 Septembre 2024.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social et contribution additionnelle) applicables à la distribution envisagée pour la partie des dividendes revenant à des associés personnes physiques n'ayant pas le statut de « travailleur non salarié » au sein de la société (soit 17,20 % du montant brut distribué) feront l'objet d'un paiement à la source effectué directement par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant celui de la mise en paiement des dividendes.

En conséquence, le montant du dividende revenant à chaque associé sera diminué du montant des prélèvements sociaux y afférents.

AG FG

En outre, et conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les dividendes dont la distribution est envisagée qui sont versés à des associés personnes physiques domiciliées en France seront soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de droit commun de 12,80 %, calculé sur le montant brut du dividende versé. Ce prélèvement aura un caractère libératoire.

Cependant, et par dérogation au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de droit commun de 12,80 %, tout associé aura la possibilité d'opter pour une imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %. L'option pour ce régime devra être exercée lors du dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite l'année suivant celle de la perception des dividendes.

L'option sera valable pour l'année d'imposition des revenus, elle aura un caractère irrévocable, et portera sur l'ensemble des revenus et gains du capital soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU).

Quel que soit le régime d'imposition retenu, un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,80 % du montant brut distribué fera l'objet d'un paiement à la source effectué directement par la Société dans les quinze premiers jours du mois suivant celui de la mise en paiement des dividendes. Ce prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera alors restitué.

Cependant, les associés personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année précédant la mise en paiement des dividendes n'excède pas 75 000 € pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune, ou 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, souhaitant demander la dispense de versement du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL), devront avoir produit auprès de la Société au plus tard le 30 Novembre de l'année précédant la mise en paiement des dividendes, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de leur revenu de l'année précédant celle d'établissement de ladite attestation, est inférieur à 75 000 € ou 50 000 € selon le cas.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, avec indication du montant de ces revenus éligibles ou non à abattement est le suivant, savoir :

<u>Exercice clos le</u>	<u>Dividende</u>	<u>Dividende éligible à abattement</u>	<u>Dividende non éligible à abattement</u>
31/12/2022	10.000	10.000	/
31/12/2021	Néant	Néant	/
31/12/2020	Néant	Néant	/

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Gérance

